

## Informations sportives

★ Un dossier sportif complet vous sera remis à votre arrivée sur le lieu de compétition.

ATTENTION : Le nombre d'équipes présentes ne peut excéder 32 (rappel : 18 comités de la zone pouvant présenter 2 équipes). Au cas où cette limite serait dépassée, un tirage au sort entre les équipes 2 des comités serait effectué dès clôture des inscriptions.

★ Chaque équipe est composée de 8 joueurs et joueuses (1 poussin, 1 poussine, 1 benjamin, 1 benjamine, 1 minime garçon, 1 minime fille, 1 cadet et 1 cadette) et d'au maximum 2 conseillers. Les noms des 10 personnes composant l'équipe devront figurés sur la fiche d'inscription.

★ Les équipes sont constituées de manière identique pour l'ensemble de la compétition. Aucun changement ne peut avoir lieu entre l'équipe 1 et l'équipe 2, dès que les compositions d'équipes seront confirmées sur place.

★ Les comités peuvent, de leur propre initiative, placer un joueur(se) dans une catégorie supérieure.

★ Les 8 équipes placées aux 8 premières places seront déterminées au cumul des points du dernier classement mensuel diffusé.

★ La rencontre opposant deux comités se déroulera sur 2 tables – les parties s'engageant dès qu'une table se libère. Toutes les parties se disputent.

★ L'ordre du déroulement des parties sera annoncé par le J.A. avant chaque tour (exemple cadets(tes), poussin(e)s, benjamin(e)s, minimes G e F). Cet ordre sera le même pour toutes les rencontres de ce tour. Il sera modifié d'un tour sur l'autre.

★ Des balles en plastique de couleur blanche seront fournies pour la compétition

★ **Le règlement complet de l'épreuve est fourni avec le dossier d'inscription.** Toute inscription suppose l'adhésion au présent règlement.

★ A l'attention des délégués et entraîneurs, **une réunion d'information**, avec le juge arbitre et le responsable de l'épreuve, **est programmée à 12h00.**

★ La réunion des arbitres se déroulera à **12h15. La présence de tous est obligatoire.**

## Informations administratives

★ Des dossiers complets seront remis aux cadres, à leur arrivée.

★ Tous les participants doivent se présenter au Centre des Sports Bernard Guy – avenue Guynemer – 54700 PONT-A-MOUSSON  
Accueil assuré, à partir de 10h00, le samedi 14 juin.

★ Les comités devront informer la Zone du nombre d'équipes qu'ils engageront pour le 5 mai 2025.

Adresse d'envoi : [catherine.barbier@lgett.fr](mailto:catherine.barbier@lgett.fr)

La fiche de composition d'équipe sera à adresser au secrétariat de la Zone pour le 30 mai 2025 dernier délai.

★ Les repas et l'hébergement peuvent être réservés par le biais de la fiche jointe directement auprès de l'organisateur.

★ En cas de non présence de l'arbitre, il sera facturé à la délégation, le montant d'un forfait en chambre individuelle ainsi qu'une pénalité de 100€.

**Le secrétariat de la  
Zone reste à votre  
disposition pour tout  
renseignement**